Image not found or type unknown

Comment ouvrir un compte bancaire pour une association loi 1901 ?

Fiche pratique publié le **23/06/2014**, vu **575 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une fois déclarée à la préfecture, une association peut s'adresser à une banque en vue d'y ouvrir un compte. Cela lui permettra d'y créditer les dons, les cotisations, les subventions et les recettes de l'association.

Les personnes habilitées à faire fonctionner le compte doivent se présenter personnellement à la banque pour justifier de leur identité et déposer un specimen de leur signature.

Lire la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés